Conseil
interprofessionnel
du Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 1201-2004 10 21

Rapport annuel 2003-2004
Conseil interprofessionnel du Québec

rapport annuel



Le Conseil interprofessionnel du Québec est le forum d'échange et de concertation de même que la voix collective des ordres professionnels sur des sujets d'intérêt commun. Le Code des professions lui octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Mɔnsiɛur Michɛl Bissɔnnɛt

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Jacques Dupuis, avocat

Maîtrɛ Jacquɛs Dupuis, avɔcat

Ministre de la Justice, Procureur général, Notaire général,
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2004, conformément à l'article 22 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

Jean Paul Dutrisac, notaire

5
6
7
11
18
19
20
21
22
26
27
28
29

Sɔmmairɛ

MOT DU PRÉSIDENT

MISSION DE L'ORGANISME

VIE ASSOCIATIVE

DOSSIERS ET INTERVENTIONS

REPRÉSENTATIONS

PRIX DU CIQ

MÉRITE DU CIQ

REPRÉSENTATION DES ORDRES PROFESSIONNELS AU CIQ 2003-2004

COMITÉS, FORUMS, GROUPES DE TRAVAIL ET DOSSIERS

COMITÉ ADMINISTRATIF

PERSONNEL DU CIQ

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES

ÉTATS FINANCIERS



Me Jean Paul Dutrisac, notaire, président du CIQ

Mɔt du prɛ́sidɛnt

L'exercice 2003-2004 est le premier du Plan stratégique 2003-2006 du Conseil. Ce Plan est venu recentrer l'action de l'organisme sur une vie associative plus dense et sur des thèmes mobilisateurs en vue d'actions à l'externe plus ciblées et probantes. Ce rapport annuel présente en détail les activités et réalisations du Conseil au cours de l'exercice.

30e ANNIVERSAIRE DU *CODE DES PROFESSIONS*

L'année 2004 marque le 30e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Code des professions*. Nous avons donc lancé cette année l'élaboration du programme d'activités qui, en 2004, viendra commémorer cet anniversaire.

Cet événement d'importance sera souligné de belle façon à compter de la rentrée de septembre prochain. Parmi les activités, on compte l'organisation d'un colloque national sur le 30e anniversaire.

VIE ASSOCIATIVE

Les comités et les forums donnent corps à la fonction d'échange et de concertation du Conseil. Ceux-ci ont tous été actifs cette année. Notons par exemple la relance du Forum des syndics par l'organisation de formations très courues.

Les Forums ont été sollicités par l'assemblée des membres et le comité administratif comme lieux d'expertise pour approfondir des questions complexes et prendre en charge certains mandats. Ce fut le cas du Forum de la formation pour la bonification des lignes directrices des mémoires du Conseil dans le domaine de l'éducation. Ce fut également le cas du Forum des communications pour l'élaboration d'un plan de communication entourant le 30e anniversaire du *Code des professions*.

SITE ÉLECTRONIQUE

Le site électronique du Conseil est devenu une référence pour les membres et le public. Pour le seul mois de mai 2004, on compte près de 2 000 visiteurs. Le site est maintenant «référencé» par plusieurs organismes qui désirent orienter leurs lecteurs vers une information fiable et pertinente sur le système professionnel québécois.

La traduction anglaise et espagnole de certaines pages du site a été effectuée en vue de rendre accessible l'information à une clientèle internationale qui compte près de la moitié de nos internautes visiteurs.

PERSONNES IMMIGRANTES

Le dossier de l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels est toujours aussi important pour le Conseil. Il touche à des aspects concrets du rôle et du fonctionnement du système professionnel. Ce dossier est d'autant plus important qu'il est toujours à risque d'alimenter des perceptions injustes sur ce rôle et ce fonctionnement.

Voilà pourquoi les ordres ont adopté à l'unanimité, en décembre 2001, un Plan de travail comportant plusieurs actions. Au cours du dernier exercice, le Conseil a réalisé plusieurs de ces actions comme les journées de travail sur les outils et méthodes de reconnaissance des acquis, et les formations sur les relations interculturelles. Il a aussi participé à la commission parlementaire tenue sur le sujet en février dernier.

L'appréciation et la crédibilité que nous avons retirées de nos actions ont permis un déblocage des mentalités. Le discours gouvernemental devient moins agressif, plus coopératif et respectueux, comme en font foi les propos de la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration lors de son passage à l'assemblée des membres au mois de mars 2004.

SECRET PROFESSIONNEL ET VÉRIFICATION FISCALE

Le Conseil est intervenu activement dans le dossier du secret professionnel et de la vérification fiscale. À la faveur de l'étude du projet de loi n° 20 présenté par le Ministre du Revenu, le Conseil a pu mettre à l'ordre du jour de l'actualité politique les problématiques d'application des lois fiscales au regard des informations soumises au secret professionnel. Nous avons pu obtenir du Ministre du Revenu la création d'un groupe de travail conjoint Ministère du Revenu – CIQ, lequel formulera des recommandations pour assurer le respect du secret professionnel auquel sont astreints tous les professionnels québécois.

MÉMOIRES ET CONSULTATIONS

Le Conseil a également fait valoir le point de vue des ordres professionnels sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, les projets de loi touchant la justice administrative, l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que la langue française dans la pratique professionnelle.

Ce sont des réalisations utiles et notables. Elles ont été rendues possibles par l'engagement des membres qui, dans les différents comités et forums, aident le Conseil à augmenter la portée de son action. Malheureusement, au moment où il fête son 30e anniversaire, le système professionnel est encore mal connu et trop souvent mal compris. L'action du Conseil doit pour l'avenir se porter sur ces enjeux. Il s'attachera ainsi à faire connaître le système professionnel et son action au bénéfice de la société québécoise.

Mission de l'organisme

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des ordres professionnels québécois auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité publique.

Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil :

- procure des occasions d'échange et d'entraide aux ordres professionnels;
- intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun;
- agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés;
- agit comme référence auprès des publics concernés.

Comme organisme conseil auprès de l'autorité publique, le Conseil est consulté notamment sur :

- les orientations générales et particulières du système professionnel;
- les projets de loi ou de règlement touchant le système;
- la nomination de certains dirigeants et membres de l'Office des professions;
- la nomination des administrateurs non membres d'un Ordre;
- la contribution au financement de l'Office des professions;
- les prévisions budgétaires de l'Office des professions;
- la constitution d'un nouvel Ordre ou l'intégration à un Ordre.

Certaines interventions du Conseil sont requises par la loi. Il peut s'agir d'une demande du gouvernement ou du ministre à laquelle la loi exige une réponse ou encore, d'une étape de consultation prévue à la loi.

Le Conseil peut également, de sa propre initiative et après consultation de ses membres, effectuer d'autres interventions. Ainsi, le Conseil émet des avis sur différents projets relatifs à des actions gouvernementales et législatives qui ont un impact sur la finalité, la cohérence et l'efficacité du système professionnel.

Enfin, le Conseil contribue à des débats sur des dossiers importants pour la société québécoise, dans une perspective large de l'intérêt public.

Vie associative

POURSUITE DU PLAN STRATÉGIQUE 2003-2006

Adopté en décembre 2002 au terme d'une large consultation, le Plan stratégique 2003-2006 du CIQ a amorcé l'étape de sa réalisation au cours du présent exercice.

Thèmes mobilisateurs

Rappelons les trois thèmes mobilisateurs identifiés par les membres :

- la valorisation du statut professionnel
- le développement de moyens d'action et de mesures d'appui aux ordres
- l'amélioration du fonctionnement collectif du système professionnel

Le Conseil considère que la plus-value du système professionnel doit être comprise et appréciée afin que les ordres et les professions remplissent pleinement leurs fonctions dans la société. Les ordres estiment avoir besoin de moyens et d'appuis pour être totalement à la hauteur des défis posés par leur appartenance au système. Les ordres et le Conseil veulent favoriser la collaboration de tous les acteurs du système en vue du meilleur fonctionnement de celui-ci.

Dossiers d'importance

En lien avec ces thèmes, quatre dossiers sont prioritaires. Orientés vers les fonctions essentielles du système professionnel et sa revalorisation, ces dossiers font l'objet de stratégies de présence et d'intervention :

- la formation initiale et continue des professionnels
- les politiques publiques de la main-d'oeuvre et du travail
- les pratiques de protection du public
- les pratiques du gouvernement à titre d'employeur

Services aux membres

De façon à mieux soutenir ses membres dans l'exercice de leur rôle, le Conseil développe de façon sélective les services actuels, selon les besoins et intérêts exprimés. Par exemple, les activités de vigie et de cueillette de données ont été intensifiées; les activités de formation sont en voie d'être consolidées par une programmation systématisée.

Trentième anniversaire du Code des professions

L'année 2004 marque le trentième anniversaire du *Code des professions*. Pour marquer cet événement, un programme d'activités, proposé par le comité de planification et le comité administratif, a été adopté le 6 février 2004 par les membres réunis en assemblée. Une enveloppe budgétaire spéciale pour la réalisation de ce programme a également été consentie par les membres.

L'apport et la valorisation du système professionnel et du statut professionnel marqueront les activités du trentième anniversaire. Publicité ciblée et colloque national figurent parmi les activités prévues.

COMITÉS

Comité administratif

Le comité administratif a tenu au cours de l'exercice 2003-2004 sept réunions régulières, deux réunions spéciales et une session de travail de deux jours les 29 et 30 août 2003. Il a tenu des réunions de préparation à quatre assemblées des membres du Conseil et à l'assemblée générale annuelle. Certains membres du comité administratif ont de plus agi à titre de président d'un comité ou groupe de travail du Conseil.

Les procès-verbaux des réunions du comité administratif sont déposés avec la documentation de chaque assemblée des membres du Conseil et peuvent faire l'objet de commentaires ou de questions au moment des assemblées.

Comité de planification

Le comité de planification est présidé par le vice-président du Conseil, M. Louis Beaulieu, orthophoniste.

Au cours du présent exercice, les travaux du comité ont porté sur le Plan d'action 2004-2005, qui constitue une application de la planification stratégique pour la période mentionnée. Les travaux ont été menés en lien avec le comité des finances pour les aspects financiers du plan d'action. Celui-ci a été adopté lors de l'assemblée du 6 février 2004, sur recommandation du comité administratif.

Par ailleurs, en novembre 2003, le comité de planification a été mandaté par le comité administratif afin de lui formuler des recommandations en vue de l'établissement d'un programme d'activités marquant le trentième anniversaire du *Code des professions*.

Comité des finances

Le comité des finances est présidé par le trésorier du Conseil, M. Alain Bernier, technologue professionnel.

Les travaux du comité ont porté sur les prévisions budgétaires pour l'exercice 2004-2005, au regard des objectifs du Plan stratégique 2003-2006 et du Plan d'action 2004-2005.

Ces prévisions budgétaires comportent l'équilibre des revenus et des dépenses sur la base d'un accroissement de la contribution des membres, de manière à tenir compte de l'augmentation structurelle des dépenses. Une enveloppe budgétaire a également été constituée en vue des activités du trentième anniversaire du *Code des professions*.

Soumis à l'approbation des membres du Conseil sur recommandation du comité administratif, le budget 2004-2005 a été approuvé lors de l'assemblée du 26 mars 2004.

Vie associative (suite)

Comité de législation

Le comité de législation est présidé par le secrétaire du Conseil, M. Luc Séguin, chimiste.

En mars 2004, le comité a procédé, à la demande du comité administratif, à l'analyse d'un projet de modification du *Décret concernant l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*. Parmi les autres sujets qui ont retenu l'attention, mentionnons la procédure d'élection des membres du comité administratif du Conseil et l'examen de dispositions législatives pertinentes au système professionnel.

Table des ex-présidents

La Table des ex-présidents constitue le lieu d'échange des anciens présidents de l'organisme. Elle agit à titre conseil auprès du président et du comité administratif à qui elle peut fournir, sur demande, des avis sur divers sujets.

Présidée par M. Pierre Delisle, ingénieur et administrateur agréé, la Table des ex-présidents s'est réunie en février 2004 afin d'échanger sur le projet de Plan d'action 2004-2005 ainsi que sur le programme d'activités du trentième anniversaire du *Code des professions*.

FORUMS

Les forums du Conseil sont formés par l'assemblée des membres. Ils constituent des lieux d'échanges entre les titulaires d'une même fonction ou les responsables d'un même dossier au sein des ordres professionnels.

Le fonctionnement des forums est encadré par les règlements généraux du Conseil. Ainsi, en plus de leur fonction de base relative à l'échange, ils réalisent les mandats confiés par l'assemblée des membres et le comité administratif et rendent compte à ces instances de ces mandats. Les forums ne peuvent s'exprimer au nom du Conseil ni engager ses ressources.

Forum des directions générales

Le forum a tenu quatre rencontres d'information et d'échange au cours de la période 2003-2004. Les membres ont discuté notamment du projet de Plan d'action 2004-2005 ainsi que des activités devant marquer le trentième anniversaire du *Code des professions*. Par ailleurs, la réflexion sur la mise en commun de ressources et le jumelage des besoins, amorcée lors de la période précédente, s'est poursuivie, entre autres dans le dossier de l'assurance responsabilité professionnelle pour lequel un groupe de travail a été constitué.

Forum des syndics

Le forum a tenu une rencontre d'information et d'échange en mai 2004. La rencontre visait à planifier diverses activités futures sur la base des résultats d'un sondage sur les intérêts des membres du Forum.

Selon le besoin exprimé, une activité de formation sur les techniques d'enquête a été conçue et donnée en novembre 2003, en mars 2004 et en avril 2004. D'une durée de deux jours, cette activité vise à perfectionner les connaissances et les habiletés des syndics relativement à une partie de leurs fonctions, soit l'enquête de nature disciplinaire. MM. Jacques Landry et Michel Pilon, ex-policiers et experts en entrevue et en interrogatoire, agissaient à titre de formateurs. M[me] Andrée Faucher, psychologue et M. Guy Vauban, syndic à l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ont également participé à titre de personnes ressources.

Forum des secrétaires de comité de discipline

Le forum a tenu une activité de formation sur le greffe d'audience en mars 2004. M[e] Isabelle Fyfe-Leblanc, avocate, agissait à titre de formatrice.

Forum de l'inspection professionnelle

Le forum a tenu en mai 2003 une *Journée de l'inspection professionnelle* sur le thème de l'enquête particulière. On y a présenté les approches, les outils d'enquête et le suivi des professionnels qui se voient imposés, au terme d'une enquête sur leur compétence, un cours ou un stage. Les conférenciers : M[e] Sylvie Lavallée, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec; D[r] Yves Jacques, Collège des médecins du Québec; M[e] Jean-François Malo, Chambre des notaires du Québec et M. Georges-Étienne Ménard, Ordre des ingénieurs du Québec.

Une activité de formation s'est également tenue en novembre 2003 sur le thème des relations entre le service d'inspection professionnelle et le syndic d'un ordre professionnel. Animée par M[e] William Dufort, du Barreau du Québec, l'activité portait sur l'analyse de situations mettant simultanément en jeu des questions de compétence et des questions de discipline.



Échange entre participants lors de la Journée de l'inspection professionnelle, mai 2003

Forum de la formation

Les membres du Forum se sont rencontrés en février 2004 afin de discuter des questions soulevées par la consultation gouvernementale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec (voir p.15). Les échanges ont porté sur les attentes en termes d'amélioration des programmes d'études universitaires pour les candidats à l'exercice d'une profession, ainsi que sur la contribution attendue des universités en matière de formation continue et de reconnaissance des acquis.
Cette contribution du Forum a ainsi permis au Conseil de bonifier les lignes directrices de son mémoire, présenté en mars 2004 aux autorités gouvernementales.

Forum des communications

Le forum a tenu en février 2004 une activité de formation sur le protocole intitulée *Comportements professionnels et usages sociaux*. La formation était donnée par M. Louis Dussault, spécialiste du domaine. L'activité s'adressait aux dirigeants des ordres professionnels de même qu'aux responsables des communications au sein des ordres.



M. Louis Dussault, spécialiste du protocole, s'adressant aux dirigeants des ordres professionnels lors d'une activité de formation tenue en février 2004.

COMITÉS *AD HOC*

Comité ad hoc *sur la demande d'enseignants d'être régis par le* Code des professions

Présidé par M. Claude Leblond, président de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, le comité est composé de représentants des avocats, des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs, des évaluateurs agréés, des orthophonistes et audiologistes, des psychologues et des technologues professionnels.

Le comité a été créé en mars 2002 par l'assemblée des membres, à la faveur d'une consultation de l'Office des professions relativement à une demande d'enseignants d'être régis par le *Code des professions*.

Le gouvernement issu des élections générales d'avril 2003 a annoncé son intention de procéder à la création d'un ordre professionnel des enseignants. Des audiences en commission parlementaire devraient éventuellement avoir lieu en vue de l'adoption d'un projet de loi. En prévision de cette échéance dont on ignore encore la date, les membres ont décidé de réactiver le comité *ad hoc* afin d'analyser les éléments systémiques se rapportant au dossier et préparer les travaux pouvant être requis suite à une demande d'avis du Ministre.

Comité ad hoc *sur la classification des emplois dans la fonction publique*

Présidé par M. Luc Séguin, secrétaire du CIQ et président de l'Ordre des chimistes du Québec, le comité est composé de représentants des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs, des évaluateurs agréés, des géologues, des ingénieurs, des ingénieurs forestiers, des travailleurs sociaux ainsi que des traducteurs, terminologues et interprètes agréés.

Le comité a été créé en 2002, à la faveur du projet annoncé d'une nouvelle classification des emplois dans la fonction publique québécoise. Les ordres professionnels sont en effet très préoccupés de l'impact de ce projet sur l'efficacité de l'encadrement prévu par la législation professionnelle. Une collaboration sur divers aspects est entamée avec le Conseil du trésor, l'organisme chargé de la mise en œuvre de la nouvelle classification.

Comité du programme du colloque national du 30e anniversaire du Code des professions

En mars 2004, un comité a été créé afin d'élaborer le programme du colloque national soulignant le 30e anniversaire du *Code des professions*. Présidé par M. Louis Beaulieu, vice-président du CIQ et président de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, le comité est également composé de représentants des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs, des ergothérapeutes, des évaluateurs agréés, des ingénieurs, des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique, des technologistes médicaux et des travailleurs sociaux. Le comité compte également un représentant de la Table des ex-présidents du Conseil.

Table de la planification financière

Sous les auspices du Conseil, la Table de la planification financière est composée de représentants de six ordres - administrateurs agréés, avocats, comptables agréés, comptables généraux licenciés, comptables en management accrédités et notaires – dont les membres oeuvrent en planification financière comme composante ou extension naturelle de leur profession.

Table sur le courtage immobilier

La Table sur le courtage immobilier a été mise sur pied, à titre de comité *ad hoc*, par l'assemblée des membres en septembre 2001, dans le contexte de la révision possible de la *Loi sur le courtage immobilier* par le gouvernement québécois. La Table est constituée des ordres professionnels concernés par la révision de cette loi et fournit un lieu d'échanges au regard des enjeux de ce dossier pour le système professionnel.

Vie associative (suite)

INFORMATION STRATÉGIQUE ET COMMUNICATIONS

La planification stratégique du Conseil pour la période 2003-2006 prévoit la mise à jour et, le cas échéant, le développement des outils et procédures en matière d'information stratégique et de communications. Plusieurs actions particulières ont donc été réalisées dans cette perspective.

Site électronique

Lancé en deux étapes successives (mai 2002 pour la partie publique, février 2003 pour la partie privée), le site électronique a maintenant atteint sa vitesse de croisière. Outre la mise à jour périodique des deux parties du site, les travaux de maintenance comprennent la préparation et l'affichage des documents de support à la vie associative du Conseil. De plus, on y accomplit l'animation des babillards électroniques de même que l'évaluation périodique de la configuration et de la performance de la plate-forme technologique.

Par ailleurs, au cours de l'hiver 2004 s'est amorcée la traduction en langue anglaise et en langue espagnole de plusieurs pages de la partie publique.

Enfin, un outil de gestion est en cours d'élaboration afin de permettre au personnel du Conseil d'effectuer en toute autonomie la mise à jour des éléments de contenu de la partie privée.

La firme *Notarius* a été mandatée pour le développement, la maintenance et l'hébergement du site électronique du Conseil.

La fonction d'observatoire du monde professionnel

La fonction d'observatoire du monde professionnel, déclinée dans le contexte du Conseil, comporte une activité principale de vigie sur plusieurs thèmes d'intérêt. Le Conseil recueille et traite de l'information en lien avec les dossiers qui, dans le cadre de sa planification stratégique, doivent recevoir une attention au bénéfice de ses membres. L'information recueillie auprès de ceux-ci vise un appui solide et documenté au Conseil quand il agit pour faire valoir le point de vue des ordres dans les différents dossiers qui confrontent la collectivité des ordres. D'autres informations sont recueillies auprès des ordres et mises en commun, selon les besoins exprimés, pour des fins d'entraide en lien avec leurs activités.

Au cours de l'exercice 2003-2004, diverses études ont été menées à terme. Signalons entre autres :

- Un sondage sur les méthodes et outils des ordres professionnels en matière d'équivalence de diplôme et de formation.
- La recension des doubles appellations et des classes d'emplois apparentés aux titres professionnels dans le secteur public québécois, dont une synthèse globale a été produite à l'automne 2003.
- La mise à jour des données sur le nombre de demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation acquis hors du Québec, adressées aux ordres.

Info Express

Au cours de l'exercice 2003-2004, trois numéros du bulletin *Info express* ont été produits. Les thématiques ont porté, entre autres, sur des consultations législatives touchant le système professionnel ainsi que sur divers enjeux : les professionnels et le secteur public; l'immigration et les professions réglementées, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.



SYSTÈME DE RECONNAISSANCE ET D'HONNEUR

La Personnelle, compagnie d'assurances générales, est associée au Conseil en commanditant la production et la remise des œuvres symbolisant les *Prix et Mérite* du Conseil (voir les pages 19 et 20).

Dossiers et interventions

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN VUE DE LA MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Le Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel a été lancé le 26 novembre 1999. Depuis, les projets nos 3 et 4, portant respectivement sur l'exercice d'une profession en société et les bénéfices nets du système professionnel, ont été complétés. Une période de consultation est en cours pour les projets nos 1, 2, 5 et 6.

Projet no 1 : Allègement de la réglementation et de son processus

Sur la base d'un rapport final déposé par le groupe de travail en juin 2002, un projet de texte législatif est en cours de rédaction par l'Office des professions. Les ordres et le Conseil seront consultés sur ce projet. Les sujets couverts seraient les suivants :

- organisation et administration de l'ordre
- accès à la profession
- exercice de la profession
- processus d'adoption des règlements

Projet no 2 : Améliorer le rendement des mécanismes de contrôle : l'inspection et la discipline

Sur la base d'un rapport final déposé par le groupe de travail en juin 2002, un projet de texte législatif est en cours de rédaction par l'Office des professions. Les ordres et le Conseil seront consultés sur ce projet. Les sujets couverts seraient les suivants :

- inspection professionnelle
- syndic, syndic-adjoint, syndic correspondant et syndic *ad hoc*
- comité de révision
- comité de discipline
- Tribunal des professions
- complémentarité entre l'inspection et la discipline
- amendes pénales

Comités de discipline

En ce qui a trait à la discipline professionnelle, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Me Marc Bellemare, a indiqué lors d'une allocution faisant suite à l'assemblée générale annuelle du CIQ tenue le 16 mai 2003, qu'il avait demandé à l'Office des professions de revoir le régime et le fonctionnement des comités de discipline.

Depuis cette annonce, les ordres professionnels se questionnent toutefois sur les problématiques qu'entend régler le Ministre. Ils ont dit souhaiter être consultés sur l'établissement de quelque diagnostic, ou le cas échéant solution, à l'égard du processus disciplinaire qu'ils gèrent.

Projet no 6 : Modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines

Le sixième projet du Plan d'action porte sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Il existe 26 ordres du secteur de la santé et des relations humaines qui surveillent la pratique de plus de 155 000 professionnels en vue de la prévention des préjudices.

Un Groupe de travail ministériel a été constitué, présidé par le Docteur Roch Bernier, médecin. Un premier rapport, déposé en novembre 2001, a mené au printemps 2002 à l'adoption du projet de loi no 90 : *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*. Entrée en vigueur en 2003, la nouvelle loi touche onze professions du secteur public oeuvrant dans le domaine de la santé physique. Ces professions bénéficient dorénavant d'une description renouvelée de leur cadre d'intervention. Un champ de pratique énonce maintenant les principales activités de chaque profession ainsi que leur finalité, dont des activités réservées. En juin 2002, l'ensemble du plan de travail a été complété avec le dépôt d'un rapport final touchant cette fois les professions oeuvrant dans le domaine des relations humaines ainsi que les professions du secteur privé.

Le Conseil a commenté ces deux rapports en février 2002 et en décembre 2002 auprès du Ministre.

En mai 2003, le nouveau Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Me Marc Bellemare, déclarait devant les membres du CIQ réunis à l'occasion de leur assemblée générale annuelle, que dans un souci de continuité il entendait donner suite au deuxième rapport. Un groupe de travail en santé mentale et en relations humaines a été créé en février 2004, sous les auspices de l'Office des professions du Québec. Le groupe est composé de sept experts issus des différentes professions concernées et présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau. Un projet de texte législatif devrait être soumis aux intervenants concernés.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ANNEXE DU *DÉCRET D'INTÉGRATION DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX À L'ORDRE PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU QUÉBEC*

En février 2004, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles a requis l'avis du Conseil sur le projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2001 sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

Les modifications touchaient surtout les conditions d'admission. Ainsi, on proposait d'ajouter que le diplôme de maîtrise requis pour l'exercice de la profession devrait avoir été obtenu après l'obtention d'un diplôme de baccalauréat délivré par un établissement d'enseignement universitaire situé au Québec. Le projet prévoyait l'allongement de deux à quatre années le délai pour qu'un membre travailleur social puisse présenter sa demande de délivrance du permis de thérapeute conjugal et familial. Il prévoyait aussi l'allongement de deux à quatre années du délai pour que les membres cliniciens d'associations reconnues avant la date de prise d'effet du décret, ne fassent leur demande de permis. Enfin, le projet proposait le remplacement de l'obligation pour une personne d'être, à la date de prise d'effet du décret, membre clinicien d'une association reconnue, par la démonstration que la personne

Dossiers et interventions (suite)

pouvait avant cette même date satisfaire les conditions d'admission de l'une de ces associations.

Sur le premier aspect, le Conseil a dit comprendre qu'il s'agissait d'une mesure visant à tenir compte de la réalité des profils de formation universitaire pertinents tout en maintenant les objectifs et les exigences de contenu de formation. Le Conseil n'a pas eu de commentaires à formuler sur les deuxième et troisième aspects.

Quant au quatrième aspect, le Conseil considère qu'il s'agit d'une mesure d'équité pour les personnes qui possédaient le profil de compétence exigé par les associations du domaine mais qui n'en étaient pas membres.

JUSTICE ADMINISTRATIVE (PROJETS DE LOI N° 4 ET N° 35)

Le 6 juin 2003, le Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles a présenté à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 4 : *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative*. Ce projet de loi modifie principalement les modalités de composition des formations de membres du Tribunal administratif du Québec. Ce dernier est chargé d'instruire et de décider des recours des administrés découlant de l'exercice d'une fonction administrative ou d'une fonction juridictionnelle.

Selon le projet de loi, plusieurs recours ne seraient dorénavant instruits que par un juriste seul, alors qu'actuellement on lui adjoint un membre qui possède des connaissances particulières au domaine propre au litige. Plusieurs recours sont ainsi instruits sur la base de la participation de membres de diverses professions (médecin, travailleur social, évaluateur agréé). Le projet de loi prévoit par contre un processus permettant au président du Tribunal de nommer une formation de deux membres ou plus selon l'expertise requise.

Dans un commentaire adressé au Ministre responsable le 11 septembre 2003, le Conseil, à l'instar d'ordres professionnels, a exprimé des réserves quant à cet aspect de la réforme envisagée. Le Conseil a rappelé que la justice administrative, par définition spécialisée, risque de perdre l'expertise qui lui garantit sa pleine qualité au bénéfice de l'administré. L'expertise dont on parle prenant appui sur une accréditation professionnelle établie par la loi, le CIQ appréhende le risque de préjudice que pourrait subir l'administré lorsque l'expertise particulière au domaine du litige n'est pas sollicitée.

Le 14 novembre 2003, le Ministre de la Justice présentait à l'Assemblée nationale du Québec le Projet de loi n° 35 : *Loi modifiant la Loi sur la justice administrative et d'autres dispositions législatives*. Ce projet de loi complète et englobe le projet de loi n° 4. On précise le processus permettant au président du Tribunal de nommer une formation de deux membres ou plus, en énumérant les domaines d'expertise professionnelle convenant aux recours de la section des affaires sociales et en matière d'affaires immobilières relevant de la section des affaires économiques.

L'étude de ces deux projets de loi par l'Assemblée nationale se poursuit.

MODIFICATIONS AU *CODE DES PROFESSIONS*

ÉTAT PHYSIQUE ET PSYCHIQUE, INFRACTIONS CRIMINELLES (PROJET DE LOI N°41)

Le 17 février 2004, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles sollicitait le point de vue du Conseil sur un projet de modifications au *Code des professions* relativement à l'état physique ou psychique d'un professionnel et aux infractions criminelles.

Ce projet permettrait à un ordre professionnel, dans les cas qui nécessitent une intervention urgente en vue de protéger le public, de radier provisoirement un professionnel ou de suspendre ou limiter provisoirement son droit d'exercer des activités professionnelles, lorsque l'état physique ou psychique de celui-ci est incompatible avec l'exercice de la profession. La décision vaudrait jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise sur la foi d'un examen médical ordonné par l'Ordre. Les droits pour le professionnel de présenter ses observations et d'en appeler de la décision provisoire seraient prévus.

Le projet faciliterait par ailleurs l'intervention du Bureau de l'Ordre et, le cas échéant, du syndic lorsqu'un professionnel a été déclaré coupable d'une infraction criminelle ou a fait l'objet d'une décision disciplinaire.

Le projet a soulevé un accueil favorable largement majoritaire des membres du Conseil. Dans ses commentaires transmis au Ministre le 3 mars 2004, le Conseil rappelle que les groupes de travail n° 1 et 2 du Plan d'action ministériel en vue de la mise à jour du système professionnel, ont déjà formulé des recommandations toutes aussi valables et nécessaires sur le même sujet. Le Conseil a émis le souhait ferme que l'ensemble des travaux des groupes de travail se voit bientôt transposé en modifications législatives.

Des commentaires particuliers ont toutefois été formulés par certains ordres, lesquels ont également été transmis au Ministre en vue de la bonification du projet.

Suite à cette consultation, le Ministre responsable a présenté à l'Assemblée nationale, le 24 mars 2004, le *Projet de loi n° 41 : Loi modifiant le Code des professions*. Le projet intègre bon nombre des commentaires formulés par le Conseil et les ordres.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2003-2004

Le 11 août 2003, le Ministre responsable a transmis au CIQ le projet de prévisions budgétaires 2003-2004 de l'Office des professions.

Dans ses commentaires transmis au Ministre le 23 septembre 2003, le Conseil recommande d'harmoniser les éléments des prévisions budgétaires à ceux des états financiers vérifiés de l'Office. Il suggère entre autres d'établir une planification financière triennale liée aux opérations et projets de l'Office.

Le Conseil a noté que l'augmentation globale des dépenses autant que l'augmentation par poste sont généralement plus élevées que le taux d'inflation appréhendé pour la période. Il précise également que les remarques formulées lors de l'analyse des prévisions budgétaires de l'exercice 2000-2001, de l'exercice 2001-2002 et pour l'exercice 2002-2003 à l'égard de l'évolution des dépenses

associées à la présidence de comité de discipline, restent pertinentes pour l'analyse de dépenses de l'exercice 2003-2004.

Le Conseil a observé que, contrairement aux prévisions budgétaires des dernières années, les prévisions 2003-2004 ne font plus référence au Plan d'action ministériel sur la mise à jour du système professionnel. Le Conseil considère opportun de rendre transparents les documents budgétaires sur ce fait. Il a aussi recommandé une ventilation du budget par projet et par catégorie de dépenses. Le Conseil a fait état du questionnement d'ordres professionnels relativement au mode d'imputation comptable faisant supporter par le système professionnel le financement des activités en cause.

NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENCE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS

Le mandat de la titulaire actuelle de la vice-présidence de l'Office des professions du Québec se termine en juin 2004. Conformément au *Code des professions*, le Conseil a été appelé à fournir au Ministre responsable une liste d'au moins cinq noms de personnes parmi lesquelles le gouvernement choisira le titulaire de cette fonction.

À l'occasion des assemblées du 2 décembre 1994, du 2 février 1996 et du 5 décembre 2003, les membres du CIQ ont établi un processus en vue de la constitution de la liste des personnes aptes à assumer des fonctions à l'Office. Par ailleurs, des critères de sélection des candidatures ont été adoptés en février 2001.

Le Conseil a ainsi entamé dès l'automne 2003 le processus prescrit en vue de la nomination à la vice-présidence de l'Office. Le 5 décembre 2003, les membres réunis en assemblée ont confié au Comité administratif le mandat d'agir à titre de comité de sélection des candidats. Une liste établie sur la base des candidatures potentielles transmises par les ordres professionnels sera soumise au Ministre au cours du printemps 2004.

COMITÉS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS

PROCESSUS DE NOMINATION À LA PRÉSIDENCE

Lors des assemblées de décembre 2003 et de février 2004, les membres du Conseil se sont dits préoccupés de l'impact sur les ordres de ces nominations ainsi que du contexte et du processus de celles-ci.

Les ordres professionnels sont ceux qui, en première ligne, doivent répondre au public de la crédibilité et de l'efficacité du système professionnel, tout particulièrement de ses mécanismes disciplinaires en vue de protéger le public.

Dans une lettre adressée au Ministre responsable en mars 2004, le Conseil a exprimé son souhait de pouvoir échanger avec celui-ci en vue d'établir un entendement commun sur un processus de consultation et sur un processus d'évaluation des candidatures et des titulaires, ce dernier prenant appui sur des critères de sélection à déterminer.

DEMANDE D'ENSEIGNANTS D'ÊTRE RÉGIS PAR LE *CODE DES PROFESSIONS*

Faisant suite à une demande d'enseignants d'être régis par le *Code des professions*, le gouvernement issu des élections générales d'avril 2003 a indiqué son intention de constituer un ordre professionnel des enseignants. À cet égard, le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles annonçait le 26 mai 2003, devant les membres du Conseil réunis pour leur assemblée générale annuelle, la réouverture de ce dossier pour lequel un premier avis avait été produit par l'Office des professions en février 2003.

Un engagement similaire a été formulé en juillet 2003 par le Ministre de l'Éducation, dans le cadre de travaux de la commission parlementaire de l'éducation. Le Ministre indiquait également qu'un mandat de préparation de projet de loi avait été donné à l'Office des professions du Québec, que des consultations interministérielles et avec des organismes conseil avaient été tenues (dont le Conseil supérieur de l'éducation) et que des audiences en commission parlementaire se tiendraient au cours de l'année 2004.

Le 10 juillet 2003, dans une correspondance au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le Conseil s'est étonné de la procédure annoncée par le Ministre de l'Éducation pour la suite du dossier. Il a rappelé la procédure de consultation prescrite par le *Code des professions* et les coutumes des relations institutionnelles qui prévoient la consultation du CIQ préalable à toute décision et présentation d'un projet de loi.

Le Conseil s'est également enquis auprès du Ministre du moment où le gouvernement consulterait le Conseil et de l'échéance raisonnable qui lui serait impartie dans l'analyse d'un projet.

Dans l'intervalle, le Conseil a décidé de réactiver son comité *ad hoc* sur la question afin d'analyser les éléments systémiques de l'avis de 2003 de l'Office des professions et de préparer les travaux pouvant être requis suite à une demande d'avis du Ministre.

Enfin, le 3 mars 2004, des dirigeants du CIQ ont rencontré les dirigeants d'une fédération syndicale d'enseignants en vue de les informer sur la réalité du système professionnel québécois, ses finalités, le fonctionnement de ses institutions et les divers mécanismes de protection du public. Cette rencontre avait pour but de permettre aux instances syndicales de resserrer leurs propos sur l'action des ordres professionnels.

POLITIQUES DE L'IMMIGRATION ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES

Plan de travail

Le mandat public des ordres professionnels, leur encadrement réglementaire et leurs pratiques administratives sont souvent mal connus. Or, l'impact appréhendé de l'évolution démographique alimente toutefois un discours ambiant qui qualifie aisément les ordres d'obstacles à l'atteinte d'objectifs socio-économiques, par exemple en matière d'intégration des personnes immigrantes. Ce discours ambiant omet de cibler concrètement la nature et

Dossiers et interventions (suite)

l'ampleur des problèmes allégués. Il n'en exerce pas moins une pression persistante sur la légitimité du système professionnel.

En réponse à cette situation, les membres du Conseil ont adopté, en décembre 2001, un plan de travail sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels. Intitulé *Responsabilité et crédibilité*, le plan de travail vise à mieux faire comprendre la responsabilité des ordres professionnels, à exprimer leur sensibilité aux dimensions sociales et économiques ainsi qu'à démontrer et à améliorer l'efficacité et la transparence dans le traitement des demandes de délivrance de permis par équivalence. La réalisation du Plan de travail s'est poursuivie en 2003-2004, principalement sous les auspices de la Table de concertation.

Table de concertation

Rappelons qu'en juin 2001, le Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le Conseil ainsi que le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre - personnes immigrantes (CAMO-PI) ont convenu de la relance d'une Table de concertation sur l'immigration et l'admission aux ordres professionnels. Emploi-Québec s'est joint à la Table en 2002. La Table s'est dotée d'un plan de travail qui reprend pour l'essentiel le plan développé par le Conseil. Plusieurs actions envisagées pour l'année 2003-2004 ont été réalisées :

- Élaboration et dispensation d'une formation sur les relations interculturelles à l'intention du personnel des ordres chargé de l'admission
- Recension et documentation des méthodes et outils en matière d'équivalence en vue d'organiser des journées de travail destinée aux ordres professionnels
- Organisation de deux journées de travail sur les méthodes et outils en matière d'équivalence, activités destinées aux responsables de l'admission des ordres professionnels
- Organisation d'activités d'information sur l'admission aux ordres professionnels, destinées aux intervenants et partenaires
- Mise à jour de statistiques sur le traitement des demandes d'équivalence par les ordres professionnels

Pendant l'exercice 2003-2004, de nouvelles actions sont venues s'ajouter au plan de travail de la Table sur la base de besoins observés. Ainsi, un projet de protocole d'entente entre le MRCI et le CIQ en vue de favoriser entre le ministère et les ordres professionnels l'échange d'informations et d'expertise sur l'évaluation des diplômes délivrés hors du Québec, est à l'étude.

Politique gouvernementale sur la formation continue (volet reconnaissance des acquis)

Une Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis a été créée en 2002 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de formation continue. Son objectif est de mettre en place un ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Le Conseil a été désigné membre de cette Table et de son comité technique, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

La Table a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2003-2004. Le comité technique, pour sa part, s'est doté d'un plan d'action dont la réalisation est confiée à divers sous-groupes de travail auxquels participe le Conseil.



La Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, M^me^ Michelle Courchesne, en compagnie du président du CIQ, M^e^ Jean Paul Dutrisac.

CONSULTATION DU MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION SUR LA PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION 2005-2007

Le 26 février 2004, le CIQ présentait un mémoire à la Commission parlementaire de la culture, dans le cadre d'une consultation publique sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. Dans son mémoire, le CIQ observe qu'en dépit des actions entreprises par plusieurs intervenants, des problématiques demeurent et minent les efforts d'intégration des personnes immigrantes. Le Conseil rappelle qu'en matière d'immigration, les ordres interviennent afin d'évaluer et de reconnaître les acquis d'environ 1500 personnes immigrantes par année qui font une demande pour exercer au Québec une profession réglementée.

La consultation publique s'est déroulée dans un contexte où les tendances démographiques au Québec se précisent et font craindre une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines, incluant une pénurie de professionnels. En elles-mêmes, estime le Conseil, les pénuries constituent des problèmes de protection du public.

Pour le Conseil, les défis et les difficultés des personnes immigrantes doivent s'analyser dans la perspective de leur cheminement global, depuis la sélection dans leur pays d'origine jusqu'à leur insertion complète et durable au sein de la société québécoise. Le Conseil a insisté sur l'arrimage des intervenants, entre autres le MRCI et Emploi-Québec, dans l'identification des besoins lors de la sélection des immigrants. En terme d'intégration, le Conseil souligne que les ressources d'accompagnement et de soutien aux immigrants, de

même que les outils doivent être densifiés, notamment en matière de reconnaissance des acquis et de formation d'appoint.

L'accès à la formation d'appoint dans la perspective d'exercer une profession réglementée au Québec souffre des rigidités des règles d'admission à certains programmes et des modalités de financement qui s'y rattachent. Le Conseil souhaite que les établissements d'enseignement assouplissent leur fonctionnement et mettent à contribution leur expertise disciplinaire en vue de répondre à ce type de besoin.

Les ordres et le Conseil entendent poursuivre leurs efforts en collaboration avec le MRCI. La création, le 26 mars 2004, d'un groupe de travail composé de députés du parti ministériel, chargé de se pencher sur la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes dans les secteurs réglementés, a d'ailleurs été bien accueillie par le Conseil. Celui-ci appelle toutefois à un mouvement plus large qui toucherait l'ensemble des acteurs et à un investissement de ressources à la hauteur des enjeux.

DIRECTION DE L'ÉTAT CIVIL (MRCI)

LISTE DES RÉPONDANTS

Dans le cadre d'une demande de délivrance de documents d'état civil, le gouvernement du Québec exige une attestation d'identité signée par des personnes dont la fonction ou profession apparaît sur une liste établie par le gouvernement. On a voulu calquer en bonne partie la liste du gouvernement du Canada pour les passeports. Cette liste québécoise comprend des membres d'ordres professionnels mais seulement des professions à caractère exclusif.

En 2002, des ordres professionnels ont saisi les autorités gouvernementales concernées et les partenaires du système professionnel de la discrimination qu'entraîne la composition de la liste de répondants à l'endroit des professions à titre réservé. À la demande unanime de l'assemblée des membres du Conseil d'octobre 2002, celui-ci a saisi du dossier la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, responsable de la Direction de l'État civil. Un engagement politique à corriger la liste a été obtenu par le Conseil en décembre 2002 mais est devenu caduc, du fait de l'élection d'un nouveau gouvernement en avril 2003.

Toutefois, faisant suite à une relance du dossier en 2004, la Ministre responsable de ce dossier s'est engagée, lors de sa visite à l'assemblée des membres du 26 mars 2004, à entreprendre des démarches visant à adapter la liste des répondants à la spécificité de la législation québécoise relative aux ordres professionnels.

SECRET PROFESSIONNEL

PERQUISITIONS ET SAISIES POLICIÈRES, VÉRIFICATION FISCALE (PROJET DE LOI N°20)

Le 29 octobre 2003, le Ministre du Revenu, Me Lawrence S. Bergman présentait à l'Assemblée nationale le projet de loi n°20 : *Loi modifiant la loi sur le Ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives*.

Le 20 novembre 2003, le Conseil présentait ses commentaires devant la Commission parlementaire des finances publiques et faisait part de son inquiétude quant à l'impact du projet de loi sur les droits fondamentaux. Le Conseil y soulignait notamment que les pouvoirs accrus octroyés par le projet de loi à certains fonctionnaires du Ministère du Revenu pour la cueillette de renseignements, entrent en conflit avec le droit au respect du secret professionnel garanti par les Chartes des droits et libertés.

Le 25 novembre 2003, le Conseil transmettait au Ministre une proposition de modifications du projet de loi dans laquelle il suggérait que la protection du secret professionnel garantie aux avocats et aux notaires soit étendue à tous les professionnels et qu'un groupe de travail sur le secret professionnel et l'application des lois fiscales soit créé.

En mars 2004, le Ministre du Revenu déposait un amendement au projet de loi garantissant le respect du secret professionnel aux avocats et notaires. Le Ministre du Revenu a également accepté de créer le groupe de travail souhaité, auquel le Conseil participera.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ENJEUX ENTOURANT LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Le 26 février 2004, le Conseil présentait son mémoire devant la Commission parlementaire de l'éducation, dans le cadre de la consultation publique sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Dans ce mémoire, le Conseil y présente la perspective des ordres professionnels en matière de formation initiale et de formation continue des professionnels québécois.

En réponse aux exigences de la protection du public, souligne le Conseil, la formation des professionnels doit répondre à des standards de qualité. Mais des difficultés empêchent les universités d'accomplir ce rôle de façon optimale. D'abord et principalement, il y a le problème du sous-financement. Ainsi, le choix d'activités d'enseignement adaptées aux diverses formes de pratique professionnelle de même que le volume d'étudiants admis dans certains programmes se trouvent limités du fait de l'insuffisance du financement.

D'autres phénomènes semblent être alimentés par des considérations budgétaires. Ainsi en est-il du foisonnement des programmes, de leur manque d'articulation et de leurs disparités, qui posent un enjeu de cohérence entre les programmes, entre les niveaux d'enseignement et entre les institutions. Sur ce sujet, le Conseil considère que la prise en compte, par les universités, des impacts des programmes d'études sur l'encadrement des professions réglementées, permettrait un éclairage significatif sur la pertinence des choix effectués.

Un enjeu d'accessibilité se pose aussi au regard de la formation continue. Le Conseil souhaite que les universités mettent à contribution leur expertise disciplinaire pour aider à la mise à jour des connaissances des professionnels et au maintien de leur compétence. Il demande aussi que cette expertise aide à répondre aux besoins de formation d'appoint des personnes immigrantes qui projettent d'exercer au Québec une profession réglementée.

Dossiers et interventions (suite)

Des pistes sont suggérées par le Conseil afin d'améliorer la collaboration entre les universités et les ordres professionnels. Il y aurait lieu, par exemple, de bonifier les mécanismes d'évaluation des programmes, de manière à prévoir formellement la consultation des ordres professionnels. On appelle aussi à la création d'une table de concertation éducation/système professionnel au niveau universitaire, afin de favoriser les échanges sur les enjeux de qualité et d'accessibilité de la formation des professionnels.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA FORMATION CONTINUE

Rappelons que cette politique a été adoptée en 2002 avec la poursuite de quatre objectifs : maintenir et rehausser le niveau de compétence des adultes, assurer une formation de base à tous les adultes, valoriser les acquis et les compétences et lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil s'est impliqué dans plusieurs activités relatives à ce dossier dans le cadre des travaux de la Table interministérielle sur la reconnaissance des acquis et de son comité technique, auxquels il fait partie.

Par ailleurs, en juin 2003, le Conseil rencontrait le Comité d'experts sur le financement de la formation continue, créé par les ministres coresponsables de la mise en œuvre de la politique gouvernementale (le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et le Ministre de l'Éducation), dans le cadre d'une consultation des organismes concernés par le sujet. Un rapport doit être déposé au cours de l'année 2004.

Enfin, à la suite d'une démarche de sensibilisation du Conseil en novembre 2003, le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille s'est engagé à étudier avec ses fonctionnaires la possibilité d'adapter les programmes de soutien à l'intégration en emploi de son ministère afin de permettre aux personnes immigrantes de faire reconnaître leurs acquis et de compléter des formations d'appoint.

ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

RAPPORT QUINQUENNAL DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES LOIS QUÉBÉCOISES

En septembre 2003, la Commission parlementaire de la culture entreprenait une consultation sur le rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information (CAI) Intitulé *Une réforme d'accès à l'information : le choix de la transparence*. Ce rapport, paru en novembre 2002, concerne la mise en œuvre des lois québécoises d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels des secteurs public et privé. Le 14 octobre 2003, le Conseil a formulé ses commentaires aux membres de la Commission parlementaire.

L'intérêt du Conseil pour ce dossier remonte à plusieurs années, dans le cadre des échanges entre le Conseil et le MRCI, auxquels s'est joint ponctuellement l'Office des professions, concernant l'assujettissement des ordres professionnels à un régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Ainsi en 2000, le projet de loi n° 122 voyait le jour suite à une série d'échanges avec les organismes concernés.

Dans un mémoire présenté en 2001, le CIQ s'était déclaré globalement satisfait du projet qui comporte des dispositions particulières relativement aux ordres professionnels. Toutefois, il suggérait certains aménagements au projet de loi afin de garantir notamment la confidentialité du dossier du syndic. Le projet de loi est mort au feuilleton au printemps 2003.

Dans son rapport de novembre 2002 toutefois, la CAI avait recommandé que soient adoptées les dispositions à l'égard des ordres professionnels prévues dans le projet de loi n° 122. En septembre 2003, dans une correspondance adressée à la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le Conseil signalait que la recommandation de la CAI confirmait la convergence des points de vue sur la question et souhaitait que l'on y donne suite.

Lors de la présentation de ses commentaires devant la commission parlementaire le 14 octobre 2003, le CIQ a rappelé l'existence d'un vide juridique en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels pour les ordres professionnels. Il a réitéré le contenu de son mémoire de 2001 sur le projet de loi n° 122. Le conseil a insisté sur l'actualité des dispositions prévues dans ce projet à l'égard des ordres professionnels et a demandé qu'elles soient reprises dans tout projet de loi pouvant être présenté, avec quelques aménagements. Enfin, le Conseil s'est dit inquiet de l'impact possible de certains aspects de la loi fédérale sur la protection renseignements personnels et les documents électroniques qui pourraient rendre incertaine l'application du régime québécois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

TITRES RÉSERVÉS ET DOUBLES APPELLATIONS

Depuis une vingtaine d'années, la question de l'efficacité et des limites du titre réservé comme outil de protection du public est discutée dans le système professionnel et fait l'objet de préoccupations. Dans plusieurs domaines, le phénomène observé des doubles appellations favorise le contournement de l'utilisation d'un titre réservé et banalise, de ce fait, la législation professionnelle et son encadrement. Parallèlement, on observe que l'efficacité des dispositions pénales contenues dans le *Code des professions* et relatives à l'usurpation de titre, est remise en cause par divers jugements des tribunaux.

L'efficacité du titre réservé, comme outil de protection du public, dépend, entre autres, de sa promotion, de son usage généralisé et de la clarté de l'exclusivité du champ sémantique. À cet égard, l'État comme employeur et donneur d'ouvrage a une responsabilité importante pour plusieurs professions.

Doubles appellations dans le secteur public : recension et interventions

En 2002, le Conseil a entrepris la recension, dans les politiques d'embauche, les classifications d'emplois et les conventions collectives du secteur public québécois, des titres de classes d'emplois dont la désignation ou la description est susceptible de constituer une double appellation ou un emploi apparenté au regard de la réglementation professionnelle.

La recension a été complétée au cours de l'exercice 2003-2004 pour les 3 secteurs visés, à savoir : la fonction publique, le réseau de la santé et des services sociaux et les commissions scolaires et collèges francophones. Une synthèse des travaux a été présentée lors de l'assemblée des membres du 26 septembre 2003. La recension a permis d'évaluer le nombre d'employés du secteur public qui échappent à l'encadrement de l'ordre professionnel dans leur domaine. Le problème touche particulièrement les ordres à titre réservé oeuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Classification des emplois dans la fonction publique

Rappelons qu'en février 2002, le Conseil du Trésor (CT) a modifié la Directive concernant la classification des emplois de la fonction publique et sa gestion. Des consultations ont été entamées au sein de la fonction publique en vue de déterminer une nouvelle classification effective des emplois. Le projet de classification fait l'objet de discussions avec les syndicats concernés. La classification projetée par le CT remplacerait celle ayant cours actuellement.

En mai 2002, les membres du Conseil, réunis en assemblée, se sont dits très préoccupés de l'impact de la nouvelle classification sur l'efficacité de l'encadrement des professions réglementées au sein de la fonction publique. Cette classification, tout particulièrement, donnerait libre cours à l'évacuation complète de l'encadrement des professions à titre réservé. Des échanges entre le CIQ et le Conseil du Trésor ont donc été amorcés en 2002-2003 et se sont poursuivis au cours de l'année 2003-2004, bien qu'à un rythme ralenti compte tenu du changement de gouvernement survenu en avril 2003. Le 27 octobre 2003, le CIQ a d'ailleurs réitéré au Conseil du Trésor son ouverture par rapport à une collaboration afin d'échanger de l'information et d'amorcer une réflexion sur la bonification de la classification des emplois dans la fonction publique et de sa mise en oeuvre.

Exclusivité des champs sémantiques

Par ailleurs, le Conseil a dressé la liste des titres similaires et des expressions génériques associées à chaque profession et que les ordres professionnels voudraient inclure dans un éventuel règlement du gouvernement adopté en vertu de l'article 183.1 du *Code des professions*. Cet article permet d'établir une liste de titres, de mots et d'expressions dont l'utilisation laisse croire qu'on est membre d'un ordre professionnel.

L'établissement par règlement d'une telle liste pourrait permettre de gérer la confusion possible entre les titres réservés de certaines professions et des titres pouvant être qualifiés de similaires à ceux-ci, en délimitant clairement l'exclusivité du champ sémantique associé aux titres réservés.

En mai 2003, une liste des titres similaires et des expressions génériques associés à chaque profession a été produite par le Conseil et soumise aux ordres pour validation. Cette liste pourrait être utilisée pour une première approche des autorités gouvernementales concernées.

LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

Le projet de loi n° 80 : *Loi sur l'éthique et la transparence en matière de lobbyisme* a été adopté en juin 2002 par l'Assemblée nationale du Québec. Cette législation vise à rendre plus transparentes les communications auprès des titulaires de charge publique effectuées dans une perspective d'influence de leurs activités. Elle rend également obligatoire l'inscription et la mise à jour, sur un registre public, de renseignements portant sur les lobbyistes et leurs activités. Certaines activités des ordres ont néanmoins été exemptées de l'application de la loi. Par exemple, les représentations faites dans le cadre d'une commission parlementaire, de procédures publiques ou en réponse à une demande écrite d'un titulaire d'une charge publique sont soustraites à l'application de la loi.

Jugeant ces exemptions insuffisantes, l'assemblée des membres du 26 mars 2004 a décidé à l'unanimité d'entreprendre une démarche auprès du Ministre de la Justice afin que les ordres et le Conseil soient entièrement exemptés de l'application de la Loi sur le lobbyisme.

CONSULTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL

En juillet 2003, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) invitait le CIQ à commenter le document de consultation intitulé *Le français, langue normale et habituelle de travail*. Ceci afin de valider les propositions et pistes d'intervention qui se dégagent du document de consultation. On rappellera en la matière que les articles 35 à 40 de la Charte de la langue française énoncent l'obligation de maîtrise de la langue française pour les candidats à la délivrance de permis professionnels.

Parmi ses recommandations, le CSLF convie entre autres les ordres professionnels à promouvoir davantage l'usage d'une terminologie française dans leurs domaines d'exercice.

Les lignes directrices de la position du CIQ ont été adoptées par l'assemblée des membres de septembre 2003 et présentées devant le CSLF le 12 décembre suivant. Le Conseil a souligné que le niveau de français exigé pour exercer une profession selon la *Charte de la langue française* est celui d'un étudiant du secondaire, alors que ce niveau ne correspond souvent pas à la maîtrise souhaitable de la langue pour communiquer dans le cadre de l'exercice d'une profession.

Le CIQ a proposé la mise en place de plusieurs mesures afin d'augmenter le niveau de maîtrise du français de certains professionnels. Pour les professionnels diplômés des établissements d'enseignement anglophones, le CIQ suggère d'introduire dans la liste des cours dispensés des cours de français axés sur la pratique professionnelle. Le CIQ propose également que les professionnels en exercice puissent avoir accès à des programmes de francisation. Il signale cependant que l'effort de diffusion de la terminologie française et de la promotion doit bénéficier du soutien en matière de ressources financières et professionnelles.

Représentations

COMITÉ NATIONAL DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES (CNPEPT)

Le Conseil participe au Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) depuis sa mise sur pied en mars 1994; il y est représenté par son directeur général. Ce comité a, entre autres responsabilités, celle de formuler au ministre de l'Éducation et, le cas échéant, de recommander l'adoption de tout nouveau programme de formation technique et de toute modification des programmes existants. C'est l'aspect du rôle du CNPEPT qui intéresse particulièrement le Conseil.

Présidé par le sous-ministre adjoint responsable de la formation professionnelle et technique, le comité compte vingt et un membres provenant notamment des commissions scolaires, des collèges, des universités, des centrales syndicales, du monde des entreprises, d'Emploi-Québec et du système professionnel.

À la faveur de l'étude des travaux du CNPEPT, le Conseil prend connaissance de divers documents qui peuvent être d'intérêt pour les ordres professionnels œuvrant dans le domaine visé par le programme. Dans une perspective de veille stratégique ouverte et au bénéfice des ordres professionnels, le représentant du Conseil au CNPEPT transmet systématiquement ces documents aux ordres susceptibles d'être concernés par leur contenu. Par le même canal et le cas échéant, les préoccupations que pourraient exprimer les ordres sont relayées au CNPEPT et contribuent à la formulation de ses avis.

Le CNPEPT s'est réuni à trois reprises durant l'exercice 2002-2003. Parmi les sujets discutés, mentionnons entre autres le dossier du programme en techniques en électricité et celui du programme en techniques d'architecture. Les discussions sur ces dossiers, amorcées lors de l'exercice précédent à la suite de commentaires soulevés par les ordres professionnels concernés, se sont poursuivies en 2002-2003.

TABLE DE CONCERTATION DU MRCI

En juin 2001, le MRCI a créé une Table de concertation à laquelle participent le Conseil, le CAMO-Personnes immigrantes et Emploi-Québec. Le mandat de la Table consiste entre autres à développer, en partenariat, de nouvelles approches et proposer des mesures concrètes pour faciliter le processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes.

La Table de concertation s'est dotée d'un plan de travail qui intègre les éléments du plan d'action du CIQ sur l'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels, adopté par les membres en décembre 2001 (voir p.13).

Au cours de l'exercice 2003-2004, la Table s'est réunie à trois reprises. Ces rencontres ont permis de faire le point sur les activités du plan de travail réalisées ou à entreprendre. De nouvelles actions sont venues s'ajouter au plan de travail de la Table sur la base de besoins observés. Les travaux de la Table se poursuivront en 2004-2005.

TABLE INTERMINISTÉRIELLE SUR LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS (POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE)

En matière de reconnaissance des acquis, l'objectif de la Politique gouvernementale de formation continue est de mettre en place un ensemble diversifié de moyens structurants pour assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

Pour veiller à l'atteinte de cet objectif, une Table interministérielle a été créée ainsi qu'un comité technique en support à celle-ci. Le CIQ y participe à titre de membre associé, aux côtés du Ministère de l'Éducation, du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail et du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. La Table a tenu deux réunions au cours de l'exercice 2003-2004. Le comité technique, pour sa part, s'est doté d'un plan d'action dont la réalisation est confiée à divers sous-groupes de travail auxquels participe le Conseil.

Council on Licensure, Enforcement and Regulation

Le *Council on Licensure, Enforcement and Regulation* (CLEAR) est une association nord-américaine regroupant des organismes, des institutions et des individus oeuvrant dans le domaine de la réglementation professionnelle. Le Conseil y est représenté par son directeur général.

Le congrès annuel du *CLEAR* s'est tenu à Toronto en septembre 2003 et a traité des nouvelles exigences d'imputabilité des organismes de réglementation professionnelle. Le représentant du Conseil y a fait une présentation du système professionnel québécois. Celui-ci a par ailleurs été élu membre du conseil d'administration de l'organisme.

Le représentant du Conseil a également participé, à la même période, à une réunion du sous-comité des relations internationales de CLEAR, dont il est le président. Ce sous-comité est composé d'une vingtaine de personnes provenant de plusieurs États américains et provinces canadiennes. Il a pour mandat d'établir des ponts entre les différentes juridictions afin d'échanger des informations sur l'évolution des systèmes de réglementation professionnelle en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

ASSOCIATION CANADIENNE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES UNIVERSITÉS DE LANGUE FRANÇAISE (ACDÉAULF)

Le Conseil est membre associé de l'ACDÉAULF, dont les objectifs sont la promotion de l'offre de services éducatifs aux adultes ainsi que le soutien et le perfectionnement des professionnels de l'éducation des adultes des universités. Le directeur général représente le Conseil au sein de l'ACDÉAULF.

Prix du CIQ

En remettant annuellement le *Prix du CIQ*, le Conseil veut reconnaître la contribution exceptionnelle d'une personnalité au développement du système professionnel.

L'œuvre symbolisant le *Prix* est une médaille en argent massif. Sa création a bénéficié de l'apport de M[me] Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. La médaille a été réalisée sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec.

L'œuvre présente une nuée de symboles du CIQ marquant la diversité au sein système professionnel. Le symbole lui-même exprime la valeur fondamentale du système, la protection du public.

La production de l'œuvre et sa remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, compagnie d'assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

LAURÉAT DU PRIX 2003

Le lauréat du *Prix du CIQ 2003* est le D[r] Roch Bernier, médecin. C'est à l'occasion du déjeuner suivant l'assemblée générale du Conseil, le 16 mai 2003, que le nom du lauréat a été dévoilé.

Présidé par M[me] Monique Laurin, inhalothérapeute, le jury de sélection du lauréat était composé de M. Laurier Boucher, travailleur social, M. Alain Girard, comptable général licencié, M[me] Johanne Gauthier, ingénieur forestier, M[me] Louise Landry, conseillère d'orientation et du directeur général du Conseil, membre d'office, qui agissait à titre de secrétaire.

Le D[r] Bernier est membre du Collège des médecins du Québec depuis 1973. Dans les années qui ont suivi, le Dr Bernier a entamé une longue carrière dans l'enseignement de la médecine de famille à l'Université de Sherbrooke. En 1988, il est devenu professeur titulaire au département de médecine de famille. En marge de l'enseignement, il a assumé diverses responsabilités au sein de l'Université et de son centre hospitalier, dont la direction du département de médecine de famille.

Tôt dans sa carrière, le D[r] Bernier a valorisé l'implication dans les organismes voués au développement de la pratique professionnelle. C'est ainsi qu'il s'implique activement au sein du Collège des médecins de famille du Canada jusqu'à en assumer la présidence de la section québécoise, puis du conseil d'administration canadien.

Le passage du D[r] Bernier dans le système professionnel a été marquant. Élu au Bureau du Collège des médecins en 1992, il en devient vice-président l'année suivante, puis président en 1994, poste qu'il occupera jusqu'en 1998. Pendant cette période, le D[r] Bernier a successivement été administrateur du CIQ, puis vice-président de l'organisme.

De 1999 à 2002, le D[r] Bernier a présidé le Groupe de travail ministériel sur la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. Les travaux réalisés ont permis de réinterpréter les nécessités de la protection du public selon des paramètres sociologiques et organisationnels modernes. Ces travaux ont fortement influencé le contenu du Projet de loi n[o] 90, adopté en juin 2002 et qui vise 11 professions.



Au centre, le lauréat du Prix du CIQ 2003, le D[r] Roch Bernier, en compagnie de M[e] Jean Paul Dutrisac, président du CIQ (à gauche) et de M. Jude Martineau, président et chef de l'exploitation, La Personnelle, compagnie d'assurances générales (à droite)

Mérite du CIQ

Les *Mérite du CIQ*, autres marques de reconnaissance du Conseil, sont décernés sur recommandation des ordres professionnels et remis à l'un ou l'une des leurs qui s'est distingué(e) au développement de sa profession ou de son ordre professionnel.

L'œuvre symbolisant les *Mérite* est une médaille en bronze antique massif. Tout comme le *Prix* dont elle reproduit le dessin, sa création a bénéficié de l'apport de M^me^ Catherine Tremblay, orfèvre-designer et de M. Marc Lanthier, infographiste-designer. Les médailles ont été réalisées sous la direction technique de M. André Faivre, numismate au sein de l'entreprise Les Monnaies du Québec.

La production des œuvres et leur remise ont bénéficié d'une commandite de prestige, celle de *La Personnelle, compagnie d'assurances générales*, membre du Mouvement Desjardins.

Cet hommage particulier, de plus en plus valorisé par l'ensemble des professions, a été remis au cours de l'exercice 2003-2004 à 26 professionnel(le)s (par ordre alphabétique) :

M. Guy Beauchamp, chiropraticien
M^me^ Ginette Bélanger, optométriste
M^me^ Renée Boisclair-Papillon, orthophoniste
M. Gérard Caron, administrateur agréé, FCA
M. Claude Chevalier, évaluateur agréé
M. Renault Durand, pharmacien
M. Hans Fleury, psychologue
M^me^ Guylaine Gagnon, technicienne dentaire
M. Charles-Émile Gosselin, dentiste
M. René Grenier, psychoéducateur
M. Michel Guindon, comptable général licencié
M. Luc Laliberté, ingénieur (à titre posthume)
M^e^ André Laurin, avocat
M. Robert Lemay, technologue en radiologie
D^r^ Jean-Clément Maillette, médecin
M^e^ Guy Mercier, notaire
M^me^ Louisette Mercier, ergothérapeute
M. Marcel Michaud, agronome
M. Serge Orzes, physiothérapeute
M. René Pagé, travailleur social
M^me^ Danielle Pilette, urbaniste
D^r^ Sylvain Quessy, médecin vétérinaire
M. Fernand Roger, technologue professionnel
M. Emanuel Settecasi, technologiste médical
M^me^ Olivette Soucy, infirmière
M^me^ Colette Vadeboncoeur, inhalothérapeute



Représentation des ordres professionnels au CIQ 2003-2004

	PRÉSIDENT(E) DU BUREAU AU 31 MARS 2004	DÉLÉGUÉ(E) 2003-2004
Acupuncteurs	Raymond Bourret	
Administrateurs agréés	Denis Gamache	
Agronomes	Claire Bolduc	
Architectes	Pierre Beaupré	
Arpenteurs-géomètres	Gilles Simard	Peter Rado
Audioprothésistes	Patrice Pelletier	
Avocats	Pierre Gagnon	Pierre Gauthier
Chimistes	Luc Séguin	Martial Boivin
Chiropraticiens	Normand Danis	
Comptables agréés	Claude Gauvin	Gérard Caron
Comptables généraux licenciés	Luc Provencher	Alain Girard
Comptables en management accrédités	Daniel Zbacnik	François Renauld
Conseillers et conseillères d'orientation - psychoéducateurs et psychoéducatrices	Michel Turcotte	Renée Verville
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	Geneviève Fortier	
Dentistes	Robert Salois	
Denturologistes	Suzane Fiset	
Diététistes	Paul-Guy Duhamel	Francine Boivin
Ergothérapeutes	Françoise Rollin	
Évaluateurs agréés	Michel Raymond	
Géologues	Michel Bouchard	
Huissiers de justice	Alan Horic	
Hygiénistes dentaires	Johanne Côté	Annie Deguire
Infirmières et infirmiers	Gyslaine Desrosiers	Louise Cantin
Infirmières et infirmiers auxiliaires	Régis Paradis	
Ingénieurs	Gaétan Lefebvre	Denis Leblanc
Ingénieurs forestiers	Johanne Gauthier	
Inhalothérapeutes	Céline Beaulieu	Josée Prud'Homme
Médecins	Yves Lamontagne	André Garon
Médecins vétérinaires	Christiane Gagnon	Roch Bourassa
Notaires	Denis Marsolais	
Opticiens ordonnances	Linda Samson	
Optométristes	Lise-Anne Chassé	Louise Mathers
Orthophonistes et audiologistes	Louis Beaulieu	Johanne St-Cyr
Pharmaciens	Jean-Yves Julien	Pierre Ducharme
Physiothérapie	Paul Castonguay	Louise Bleau
Podiatres	François Allart	
Psychologues	Rose-Marie Charest	
Sages-femmes	Raymonde Gagnon	
Techniciennes et techniciens dentaires	Raymond Haché	Denis Robert
Technologistes médicaux	M.-Debbie Provencher	
Technologues professionnels	Alain Bernier	
Technologues en radiologie	Sylvie Poirier	Alain Cromp
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	Monique C. Cormier	Johanne Boucher
Travailleurs sociaux	Claude Leblond	
Urbanistes	Claude Beaulac	Danielle Pilette

Comités, forums, groupes de travail et dossiers

COMITÉ DE PLANIFICATION

Présidence (vice-président du CIQ) : **Louis Beaulieu**, orthophoniste

Membres :

Louise Bleau, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Alain Girard, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Jacques Houle, Barreau du Québec
Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
François Renauld, Ordre des comptables en management accrédités du Québec
Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec

COMITÉ DES FINANCES

Présidence (trésorier du CIQ) : **Alain Bernier**, technologue professionnel

Membres :

François Blouin, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Pierre Beauchamp, Barreau du Québec
Jacques Gendron, Ordre des pharmaciens du Québec
Serge Joly, Collège des médecins du Québec

COMITÉ DE LÉGISLATION

Présidence (secrétaire du CIQ) : **Luc Séguin**, chimiste

Membres :

Paul Castonguay, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Alain Collette, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
Dominique Derome, Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
Christian Gauvin, Collège des médecins du Québec
Ariane Imreh, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Claude Laurent, Chambre des notaires du Québec
Marco Laverdière, Ordre des optométristes du Québec
Édith Lorquet, Ordre des psychologues du Québec
Gilles Nolet, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Richard Silver, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
Sarah Thibodeau, Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
Suzanne Vadboncoeur, Barreau du Québec (démission en novembre 2003, en raison d'une nomination à la magistrature)

TABLE DES EX-PRÉSIDENTS

Responsabilité : **Jean Paul Dutrisac**, notaire

Présidence : **Pierre Delisle**, ingénieur et administrateur agréé

Membres :

Viateur Bergeron, avocat
Marcel Cinq-Mars, avocat
Marc Cossette, opticien d'ordonnances
Yvon C. Dupuis, ingénieur
Pierre Gendreau, psychologue
Jeanne Grimard, technologiste médicale
Jean N. Picard, évaluateur agréé et ingénieur
Augustin Roy, médecin
Louis Roy, conseiller d'orientation

FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat

Membres :

Titulaires de la fonction de direction générale au sein des ordres professionnels

FORUM DES SYNDICS

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat / **Jean-François Thuot**, Ph.D.

Membres :

Titulaires de la fonction de syndic au sein des ordres professionnels

Comité restreint :

Jocelyn Binet, Ordre des pharmaciens du Québec
François Brady, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
Sylvie Dagenais, Ordre des comptables généraux licenciés du Québec
Denys Dupuis, Ordre des psychologues du Québec
Louise Barrette, Ordre des architectes du Québec
Joëlle Larivière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Colette Larose, Ordre des denturologistes du Québec
Alain Migneault, Ordre des acupuncteurs du Québec
Georges O'Shaughnessy, Ordre des agronomes du Québec
Guy Vauban, Ordre des administrateurs agréés du Québec
Sonia Voyer, Ordre des médecins vétérinaires du Québec

FORUM DES SECRÉTAIRES DE COMITÉ DE DISCIPLINE

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat / **Jean-François Thuot**, Ph.D.

Membres :

Titulaires de la fonction de secrétaire de comité de discipline au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Suzanne Bareil, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Sylvie Bédard, Chambre des notaires du Québec
Danielle Cousineau, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
Andrée Lacoursière, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat / **Jean-François Thuot**, Ph.D.

Membres :

Responsables de l'inspection professionnelle au sein des ordres professionnels

Comité directeur :

Marie-France Gionet, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
Martine Gosselin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Geoges-Étienne Ménard, Ordre des ingénieurs du Québec
Martine Picard, Ordre des comptables agréés du Québec
Francine Terriault-Ladouceur, Ordre des pharmaciens du Québec
Johanne Vincent, Ordre des acupuncteurs du Québec

FORUM DE LA FORMATION

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat / **Jean-François Thuot**, Ph.D.

Membres :

Responsables de la formation au sein des ordres professionnels

Comité restreint :

Johanne Pelletier, Chambre des notaires du Québec
Hélène Saint-Amand, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

FORUM DES COMMUNICATIONS

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat / **Jean-François Thuot**, Ph.D.

Membres :

Responsables des communications au sein des ordres professionnels

COMITÉ RESTREINT :

Jeanne Dubé, Ordre des comptables en management accrédités du Québec

COMITÉ *AD HOC* SUR LA DEMANDE D'ENSEIGNANTS D'ÊTRE RÉGIS PAR LE *CODE DES PROFESSIONS*

Présidence : **Claude Leblond**, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec

Membres :

Louis Beaulieu, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec
Alain Bernier, Ordre des technologues professionnels du Québec
Annie Chapados, Barreau du Québec
Luc Granger, Ordre des psychologues du Québec
Richard Locas, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
Luc Séguin, Ordre des chimistes du Québec
Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

COMITÉ *AD HOC* SUR LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Présidence : Luc Séguin, chimiste

Membres :

Claire Bolduc, Ordre des agronomes du Québec
Johanne Boucher, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Yvon C. Dupuis, Ordre des ingénieurs du Québec
Johanne Gauthier, Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
Claude Leblond, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
Alain Liard, Ordre des géologues du Québec
Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES ASSURANCES (FORUM DES DIRECTIONS GÉNÉRALES)

Responsabilité : **André Gariépy**, avocat

Membres :

Christiane Brizard, Ordre des comptables agréés du Québec
Annie Chapados, Barreau du Québec
Pierre Landry, Ordre des administrateurs agréés du Québec
Pauline Paiement, Chambre des notaires du Québec
Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec
Céline Viau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec

Cɔmitɛ́s, fɔrums, grɔupɛs dɛ travail ɛt dɔssiɛrs (suitɛ)

COMITÉ DU PROGRAMME DU COLLOQUE NATIONAL DU 30e ANNIVERSAIRE DU *CODE DES PROFESSIONS*

Présidence : **Louis Beaulieu**, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Membres :

Louise Bleau, Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Daniel Boismenu, Ordre des ingénieurs du Québec
Pierre Delisle, président de la Table des ex-présidents du CIQ
Émilie Giroux-Gareau, Ordre des évaluateurs agréés du Québec
France Lambert, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
Claude Leblond, Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec
Françoise Rollin, Ordre des ergothérapeutes du Québec
Renée Verville, Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PLAN DE COMMUNICATION DU 30e ANNIVERSAIRE DU *CODE DES PROFESSIONS* (FORUM DES COMMUNICATIONS)

Responsabilité : **Jean-François Thuot**, Ph.D.

Membres :

Daniel Boismenu, Ordre des ingénieurs du Québec
Julie Villeneuve, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec
Martine Gosselin, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec
Stéphanie Aubin, Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec
Nacer Ziani, Ordre des chimistes du Québec

DOSSIERS

Dossier Mise à jour du système professionnel

Responsabilité : **Jean Paul Dutrisac**, notaire

Dossier Formation et compétence des professionnels

Responsabilité : **Alain Bernier**, technologue professionnel

Dossier Immigration et professions réglementées

Responsabilité : **Louis Beaulieu**, orthophoniste / **André Gariépy**, avocat

Dossier Titres réservés et doubles appellations

Responsabilité : **Rose-Marie Charest**, psychologue

Dossier Accréditations parallèles et marques de commerce

Responsabilité : **Claire Bolduc**, agronome

Dossier Secret professionnel : perquisition policière et vérification fiscale

Responsabilité : **Claire Bolduc**, agronome

Dossier Accords de commerce et mobilité professionnelle

Responsabilité : **Christiane Gagnon**, médecin vétérinaire

Dossier Application de nouvelles dispositions législatives

Responsabilité : **Luc Séguin**, chimiste

Dossier 30e anniversaire du Code des professions : valorisation et réflexion

Responsabilité : **Jean Paul Dutrisac**, notaire

Comité administratif

Le comité administratif du Conseil interprofessionnel du Québec est composé de sept personnes élues par l'assemblée des membres, soit le président du Conseil, le vice-président, le trésorier, le secrétaire et trois administrateurs. Le directeur général du Conseil participe aux réunions sans droit de vote.

Les membres élus du comité administratif pour l'exercice 2003-2004, de gauche à droite :

Christiane Gagnon, Ordre des médecins vétérinaires du Québec, administratrice / **Alain Bernier**, Ordre des technologues professionnels du Québec, trésorier / **Louis Beaulieu**, Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, vice-président / **Jean Paul Dutrisac**, notaire, président / **Claire Bolduc**, Ordre des agronomes du Québec, administratrice / **Luc Séguin**, Ordre des chimistes du Québec, secrétaire / **Rose-Marie Charest**, Ordre des psychologues du Québec, administratrice



Personnel du CIQ



De gauche à droite : Diane Estivo, Colette Cléroux, André Gariépy, Jean-François Thuot, Myriam Hadiri.

André Gariépy, avocat, directeur général

Jean-François Thuot, Ph.D., coordonnateur aux affaires professionnelles

Myriam Hadiri, M.Sc., chargée d'affaires professionnelles

Colette Cléroux, adjointe administrative

Diane Estivo, secrétaire / agente de bureau

Rapport des vérificateurs

Aux membres du
Conseil interprofessionnel du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Conseil interprofessionnel du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gagné, Genest & associés.

Montréal, Québec
Le 4 mai 2004

GAGNÉ, GENEST & ASSOCIÉS
Comptables Agréés.

États financiers

Bilan au 31 mars 2004

	note	2004 $	2003 $
ACTIF			
À court terme			
Encaisse		**23 811**	33 880
Placements temporaires	3	**226 394**	173 117
Débiteurs		**16 801**	11 613
Frais payés d'avance		**4 071**	4 881
		271 077	223 491
Immobilisations	4	**83 675**	85 660
		354 752	309 151
PASSIF			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		**39 729**	25 851
ACTIFS NETS			
Investis en immobilisations		**83 675**	85 660
Grevés d'affectations internes	5	**31 723**	-
Non affectés		**199 625**	197 640
		315 023	283 300
		354 752	309 151

Au nom du conseil :

Jean Paul Dutrisac, notaire, président

Alain Bernier, T.P., trésorier

États financiers

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	note	2004 $	2003 $
PRODUITS			
Contributions des ordres	8	586 001	530 998
Ventes de documents, net	9	295	490
Inscriptions, formation et activités, net	10	7 719	5 598
Intérêts		9 265	8 248
Autres revenus		125	-
		603 405	545 334
CHARGES			
Salaires et charges sociales		301 642	247 028
Formation		4 083	2 114
Loyer et électricité		52 570	46 680
Taxes		4 899	6 212
Réunions		18 556	21 374
Bulletins d'information et autres		21 246	18 577
Allocation de dépenses – comité administratif		19 200	19 200
Allocation de dépenses – président		15 000	15 000
Frais de déplacement		10 165	8 747
Papeterie, imprimerie et timbres		16 148	14 839
Location et entretien d'équipements		10 269	14 146
Site électronique		8 994	6 340
Communications		17 339	17 401
Télécommunications		5 882	7 925
Frais de représentation		9 464	9 403
Fournitures et frais de bureau		7 471	6 834
Honoraires professionnels		3 427	3 111
Assurances		2 035	2 310
Activités particulières et plan stratégique	11	29 432	56 167
Prix et Mérite du CIQ	12	-	1 728
Amortissement des immobilisations		14 301	5 338
Gain sur cession d'immobilisations		(441)	(345)
		571 682	530 129
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
avant autres dépenses		31 723	15 205
AUTRES DÉPENSES			
Déménagement et aménagement des nouveaux locaux		-	6 399
Inauguration des nouveaux locaux		-	9 256
		-	15 655
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES			
		31 723	(450)

États financiers

Évolution des actifs nets de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	note	Investis en immobilisations $	Affectés aux activités du 30ième anniversaire $	Non affectés $	**2004 $**	2003 $
ACTIFS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		85 660	-	197 640	**283 300**	283 750
PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		(10 915)	-	10 915	**-**	-
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		22 790	-	(22 790)	**-**	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		(13 860)	-	45 583	**31 723**	(450)
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	5	-	31 723	(31 723)	**-**	-
ACTIFS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		83 675	31 723	199 625	**315 023**	283 300

États financiers

Notes complémentaires au 31 mars 2004

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil interprofessionnel du Québec est un organisme sans but lucratif constitué en 1965 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Le Conseil est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence depuis 1973 et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Comme regroupement des ordres professionnels, le Conseil procure des occasions d'échange et de concertation des membres; intervient, lorsque opportun, comme voix collective des ordres professionnels sur des dossiers d'intérêt commun; agit comme unité de services aux ordres professionnels, selon les mandats et budgets adoptés; agit comme référence auprès des publics concernés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS. La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

PLACEMENTS TEMPORAIRES. Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon les méthodes et aux taux suivants :

Mobilier	10 % ligne droite
Matériel informatique	20 % solde dégressif

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2004 $	2003 $
Titres à revenu fixe	**226 394**	173 117

Les titres à revenu fixe portent intérêts à des taux variant entre 1.55 % et 2.70 % et viennent à échéance entre le 8 avril 2004 et le 7 mai 2004.

La valeur marchande des placements temporaires est égale au coût plus les intérêts courus à recevoir.

États financiers
Notes complémentaires au 31 mars 2004 (suite)

4. IMMOBILISATIONS

COÛT	Solde au début $	Acquisitions $	Cessions $	Solde à la fin $
Mobilier	81 227	4 061	3 806	81 482
Matériel informatique	38 150	18 729	11 150	45 729
	119 377	22 790	14 956	127 211

AMORTISSEMENT CUMULÉ	Solde au début $	Amortissement $	Cessions $	Solde à la fin $
Mobilier	29 438	6 180	3 806	31 812
Matériel informatique	4 279	8 121	676	11 724
	33 717	14 301	4 482	43 536
VALEUR NETTE	85 660			83 675

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

L'assemblée des membres a affecté des actifs nets non affectés de 31 723 $ (NIL $ en 2003) afin de financer les activités reliées au 30e anniversaire du *Code des professions* et du système professionnel. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable de l'assemblée des membres.

6. ENGAGEMENTS

Le Conseil interprofessionnel du Québec loue ses locaux en vertu d'un bail se terminant le 28 février 2013. Il s'est également engagé pour de l'équipement en vertu de baux se terminant en août 2007. Les paiements minimaux exigibles requis au cours des prochains exercices, excluant les frais d'exploitation et les taxes foncières pour la location des locaux, sont les suivants :

	Locaux $	Équipement $	Total $
2005	64 207	7 845	72 052
2006	66 882	7 845	74 727
2007	70 628	7 845	78 473
2008	70 982	3 923	74 905
2009	74 885	-	74 885
	347 584	27 458	375 042

États financiers
Notes complémentaires au 31 mars 2004 (suite)

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été dressé puisqu'il n'apporterait aucune information supplémentaire non déjà divulguée dans les présents états financiers.

8. CONTRIBUTIONS DES ORDRES

Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe 45 ordres professionnels

	2004 $	2003 $
Acupuncteurs	4 044	3 710
Administrateurs agréés	11 185	10 952
Agronomes	12 381	11 434
Architectes	11 141	10 197
Arpenteurs-géomètres	5 647	5 180
Audioprothésistes	2 478	2 283
Avocats	30 323	27 693
Chimistes	11 031	10 013
Chiropraticiens	5 925	5 396
Comptables agréés	27 778	25 579
Comptables généraux licenciés	20 178	18 480
Comptables en management accrédités	17 767	15 797
Conseillers et conseillères d'orientation et psychoéducateurs et psychoéducatrices	16 396	11 611
Conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés	16 825	14 658
Dentistes	14 203	12 972
Denturologistes	5 529	5 117
Diététistes	8 840	8 018
Ergothérapeutes	11 709	10 448
Évaluateurs agréés	5 693	5 335
Géologues	3 846	3 150
Huissiers	3 564	3 511
Hygiénistes dentaires	13 755	12 523
Infirmières et infirmiers	42 554	39 107
Infirmières et infirmiers auxiliaires	27 681	25 414
Ingénieurs	37 449	34 316
Ingénieurs forestiers	9 396	8 575
Inhalothérapeutes	11 337	10 162
Médecins	29 068	26 744
Médecins vétérinaires	8 474	7 654
Notaires	12 400	11 467
Opticiens d'ordonnances	5 887	5 296
Optométristes	6 571	6 143
Orthophonistes et audiologistes	6 777	6 003
Pharmaciens	18 749	17 166
Physiothérapie	13 867	12 061
Podiatres	2 024	1 859
Psychologues	19 720	17 981
Sages-femmes	1 814	1 676
Techniciennes et techniciens dentaires	3 290	2 913
Technologistes médicaux	11 880	10 626
Technologues professionnels	13 698	12 766
Technologues en radiologie	13 799	12 568
Traducteurs, terminologues et interprètes agréés	7 887	7 094
Travailleurs sociaux	16 703	14 979
Urbanistes	4 738	4 371
	586 001	530 998

États financiers
Notes complémentaires au 31 mars 2004 (suite)

9. VENTES DE DOCUMENTS, NET	2004 $	2003 $
Produits :		
Cahiers des règlements et mises à jour	-	175
Brochures sur le système professionnel	295	315
Brochures Démarche Qualité	-	-
	295	490
Charges	-	-
Excédent des produits sur les charges	295	490

10. INSCRIPTIONS, FORMATION ET ACTIVITÉS, NET	2004 $	2003 $
Produits :		
Formation - inspection professionnelle	3 825	13 462
Colloque - forum de la formation	-	11 180
Formation - administrateurs	6 186	6 677
Formation - secrétaires de comité de discipline	1 017	3 052
Formation - forum communications	5 234	-
Formation - équivalences, immigration	9 905	-
MRCI subvention - matériel pédagogique relations interculturelles	11 600	-
Formation - relations interculturelles	4 521	-
Formation - syndics	12 206	-
	54 494	34 371
Charges :		
Formation - inspection professionnelle	2 045	10 615
Colloque - forum de la formation	-	10 254
Formation - administrateurs	3 793	3 686
Formation - secrétaires de comité de discipline	842	4 188
Formation - forum communications	4 506	30
Formation - équivalences, immigration	7 950	-
MRCI - matériel pédagogique relations interculturelles	12 703	-
Formation - relations interculturelles	4 362	-
Formation - syndics	10 574	-
	46 775	28 773
Excédent des produits sur les charges	7 719	5 598

États financiers
Notes complémentaires au 31 mars 2004 (suite)

11. ACTIVITÉS PARTICULIÈRES ET PLAN STRATÉGIQUE	2004 $	2003 $
Services aux membres		
Observatoire	2 150	16 350
Formation	-	386
Autres	3 835	-
	5 985	16 736
Législation, réglementation et politiques		
Lois d'accès à l'information	10 067	12 246
Mise à jour du système professionnel	-	731
Accréditations parallèles	2 800	-
Code de procédure civile	4 400	-
Immigration	5 601	-
Autres	579	6 722
	23 447	19 699
Communication		
Présence médias	-	669
Autres		
Planification stratégique	-	19 063
	29 432	56 167

12. PRIX ET MÉRITE DU CIQ	2004 $	2003 $
Produits :		
Commandite *La Personnelle, assurances générales*	16 852	39 162
Charges :		
Conception des Prix et Mérite du CIQ	-	27 713
Réception annuelle	9 222	7 655
Publicité	5 769	3 928
Remises Mérite du CIQ	1 861	823
Remises Mérite du CIQ hors commandite	-	771
	16 852	40 890
Excédent (insuffisance) des charges sur les produits	-	(1 728)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des actifs financiers à court terme et des passifs financiers à court terme correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

L'organisme consent du crédit dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et les états financiers tiennent compte des provisions pour pertes.

Depôt legal ISBN-2-920350-08-0
Bibliotheque nationale du Québec
Bibliotheque nationale du Canada

Conseil
interprofessionnel
du Québec

Conseil interprofessionnel du Québec >www.professions-quebec.org

550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 890, Montréal (Québec) H3A 1B9 Téléphone: (514)288-3574 Télécopieur: (514)288-3580 Courriel: courrier@professions-quebec.org